



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 18

Réunion restreinte en visioconférence
du Lundi 16 Décembre 2024 à 14 heures 45

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents : BONNET Philippe, TERCIER Pierre

Assistent à la réunion : MAJCHRZAK Laurent (Conseiller Technique), MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

CHAMPIONNAT JEUNES

1 – U15 BRASSAGE ELITE :

Suite au classement de la 1^{ère} phase, la Commission sportive, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours, transmet au Service Compétitions de la Ligue du Centre-Val de Loire les équipes qui accèdent au championnat U15 R2 en 2^{ème} phase :

- AVOINE O. CHINON CINAIS 1 (U15 Elite Poule A)
- SAINT CYR/LOIRE EB 2 (U15 Elite Poule B)

2 – U17 :

Suite au classement de la 1^{ère} phase, la Commission sportive, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours, après tirage au sort, fixe les barrages des 2^{ème} :

- FC MONTLOUIS 1 (2^{ème} poule B) c/ US LOIRE ET VIGNES 1 (2^{ème} poule C)
 - o Samedi 21 Décembre 2024 à 14 heures
- AZAY CHEILLE SC 1 (2^{ème} poule A) c/ CHANCEAUX AS 1 ou ST CYR/LOIRE EB 2 ou MONNAIE US 1 (2^{ème} Poule D)
 - o Samedi 4 Janvier 2024 à 14 heures 30

3 – U18 BRASSAGE ELITE :

Suite au courriel du club de SAINT AVERTIN SP. en date du 16 décembre 2024 à 13h36, la Commission décide de mettre le dossier en instance.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,

.....

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Fin de la réunion à 15 heures.

Prochaine réunion le mercredi 18 décembre 2024 à 10 heures.

Laurent DELCROIX

Président de séance



Philippe BONNET

Secrétaire de séance

